Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260304-20260304006-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Catherine TURBIAUX, Rémy BALLAN, Julien LONCLE, Baptiste BOCHARD, Élodie MARIE, Nathalie DANO, Emmanuel BEURIER, Anne-Marie MAHÉ

Absents excusés : Rodolphe LESAGE, Michel MARIN, Marie BOUVIER

Absents : Ludovic POILVET, Stéphane GICQUEL

Secrétaire de séance : Anne-Marie MAHÉ

Objet- ENEDIS-Convention de mise à disposition et de servitudes pour l'installation d'un poste de transformation

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a réalisé, sur les parcelles cadastrées sous les numéros ZA 0050 « Les Gaboriaux » et ZH 0005 « Le Clos du Petit Douet » appartenant à la commune de Saint-Rieul, l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité et l'installation d'une canalisation souterraine d'un ouvrage électrique de 20 000 et 400 volts.

A cet effet, ENEDIS sollicite, par la signature d'une convention, la constitution d'une servitude de passage de canalisations souterraines et la mise à disposition de parcelle pour l'installation d'un poste de transformation.

- Parcelle ZA 0050 : bande de 1m de large, quatre canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 25 mètres, pose de deux armoires électriques et un coffret de réseaux et ses accessoires.
- Parcelle ZH 0005 : Pose d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires.

Ainsi que le libre accès à ces dernières par ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités.

Ces conventions sont consenties par la commune de Saint-Rieul à titre gratuit et conclues pour la durée des ouvrages.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve au profit de la société ENEDIS, les conventions instituant une servitude de passage de canalisations souterraines sur la parcelle cadastrée ZA 0050 « Les Gaboriaux » et la mise à disposition de la parcelle ZH 0005 « Le Clos du Petit Douet » pour la pose d'un poste de transformation électrique ainsi qu'une servitude d'accès sur ces deux parcelles appartenant à la commune.

A SAINT RIEUL
Le 10 mars 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
CÔTES-D'ARMOR

Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Anne-Marie MAHÉ